

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

Collectif	المفقودون DISPARUS
des	DISPARUS المفقودون
familles	المفقودون DISPARUS الأسرة
de	DISPARUS المفقودون
disparu(e)s	المفقودون DISPARUS
en	DISPARUS المفقودون
Algérie	المفقودون DISPARUS

REVUE DE PRESSE
Septembre 2014

Table des matières

La Croix, 4 septembre, Tibhirine: l'Algérie autorise la visite du juge Trévidic.....	02
Algérie Focus, 26 septembre, SOS Disparus : "À quand la vérité sur nos proches?".....	03
Le quotidien d'Oran 29 septembre, Aujourd'hui à Alger et Oran : Sit-in des familles de disparus.....	06
TSA, 29 septembre, Anniversaire de la Charte pour la paix : les familles des disparus manifestent à Alger.....	07
Liberté 29 septembre, Regards croisés de Farouk Ksentini et Noureddine Benissad.....	08
Algérie Focus, 29 septembre, Algérie : le pardon et la réconciliation, c'est bien. Mais la justice, c'est mieux.....	10
El Watan. 29 septembre, Associations victimes du terrorisme «Nous vivons un déni de justice».....	12
Algérie Focus, 30 septembre, Algérie : la réconciliation imparfaite.....	14
El Watan, 29 septembre, Repère : Les renoncements et leur implication politique.....	18
El Watan 30 septembre, Les familles de disparus exigent les corps de leurs enfants «Aidez-nous à faire notre deuil».....	20
Liberté, 30 septembre, Elles ont tenu un sit-in hier à la place du 1er-Mai d'Alger : Les familles des disparus à la recherche de la vérité.....	22

La Croix, 4 septembre, Tibhirine : l'Algérie autorise la visite du juge Trévidic

Le juge français Marc Trévidic pourra se rendre en Algérie en octobre pour assister à l'autopsie des moines de Tibhirine, a annoncé le ministre algérien de la justice, mercredi 3 septembre.



Les autorités judiciaires ont donné leur feu vert à une visite les 12 et 13 octobre en Algérie du juge français Marc Trévidic, le magistrat antiterroriste, qui enquête sur cet assassinat.

L'enquête du juge Trévidic sur la mort des moines de Tibhirine à nouveau empêchée

La vie reprend à Tibhirine

La justice algérienne a autorisé la visite du juge français Marc Trévidic, après deux reports.

« Les autorités judiciaires ont donné leur feu vert à une visite les 12 et 13 octobre en Algérie », a déclaré mercredi 3 septembre le ministre algérien de la Justice, Tayeb Louh. L'avocat des proches des religieux assassinés en 1996, Me Patrick Baudouin, a salué l'annonce du ministre algérien.

Deux rapports successifs

« Je prends acte avec satisfaction de cette déclaration à caractère officiel du ministre algérien de la Justice, dont j'espère qu'elle engage les autorités algériennes de manière définitive », a déclaré Me Baudouin à l'AFP.

De fait, Alger avait déjà reporté deux fois la visite du juge antiterroriste, lequel avait pourtant obtenu en novembre 2013 un accord de principe. « Il va falloir savoir si on se moque de nous », avait déclaré Marc Trévidic en juillet à France Inter.

Algérie Focus, 26 septembre, SOS Disparus : “À quand la vérité sur nos proches?”



Tous les mercredis depuis plus de 20 ans, les familles des disparus de la décennie noire se réunissent à Alger pour revendiquer leur droit à la vérité. Membres de l'association SOS Disparus, créée en 1998, ces mères, pères, frères ou sœurs se battent contre l'indifférence des pouvoirs publics pour que leurs proches ne tombent pas dans l'oubli. Rencontre avec ces hommes et femmes qui ne désespèrent pas.

Il est difficile de trouver le lieu de rassemblement hebdomadaire des familles de SOS Disparus. Si par téléphone un membre de l'association indique la place Addis-Abeba à Alger, c'est en réalité un peu plus haut sur le boulevard Bougara, à la sortie d'un tunnel, que l'on trouve une vingtaine d'hommes et femmes d'un certain âge, assis sur un muret, le portrait de leur proche disparu dans les bras.

« Personne ne nous aide, tout le monde se fiche de la question des disparus de la décennie noire », déplore Mellis, une pancarte avec la photo de son fils dans ses mains tremblantes. Le visage labouré par les rides, ce vieil homme a vu disparaître son fils de 21 ans le 9 septembre 1993. Depuis cette date, il n'a cessé de se mobiliser pour obtenir la vérité sur les circonstances de cette disparition aux côtés de l'association SOS Disparus. Malgré la chaleur, la circulation, et la vieillesse surtout, Mellis continue de venir tous les mercredis près de la place Addis-Abeba.



Mellis cherche son fils depuis le 9 septembre 1993

Non loin de lui sur le trottoir qui borde le boulevard, Nadia tient elle aussi le portrait de son frère Mourad, disparu le 4 mai 1994. Foulard bleu tombant sur les épaules, elle raconte, volubile, l'absurdité de sa situation. « On nous a donné près de 5 dates de décès ! Au total il est mort 4 fois en 1994. Et aux dernières nouvelles, il serait mort en 2006. Je me souviens, on nous a convoqués pendant le Ramadan en 2010 pour nous dire qu'il était mort dans le maquis. Je leur ai demandé où ? Ils ne savent pas évidemment ! ». Nadia se souvient précisément du jour où son frère a disparu. « Il venait de fixer sa date de mariage, il sortait juste pour prier. C'est l'Etat qui l'a pris », assure-t-elle. Deux autres de ses frères ont eux aussi été enlevés. « Le premier a disparu 45 jours puis ils l'ont relâché. Le plus jeune de mes frères a lui écopé de 5 ans de prison ferme, commué en 2 ans après un jugement en cassation », témoigne-t-elle. « Mais Mourad, lui, n'a pas été relâché ».

Depuis, Nadia participe aux rassemblements hebdomadaires avec les autres familles. « Mais notre nombre diminue. Beaucoup de parents sont vieux maintenant, ils ne peuvent plus se déplacer ; d'autres sont morts. Comme Madame Brahimi la semaine dernière, qui est partie sans connaître la vérité sur la disparition de son fils, après 20 ans de combat ». Vérité, vérité, vérité. Comme Nadia, les familles d'SOS Disparus n'ont qu'un seul mot à la bouche.



Les mères ou sœurs de disparus avec le portrait de leurs proches

« L'Etat a tout essayé pour clore le dossier des disparus car il ne veut pas reconnaître sa part de responsabilité dans ces disparitions », accuse Yekhlif Khalif, chargé de communication de l'association SOS Disparus. « Mais grâce au combat des familles, ils ont tout de même reconnu l'existence de 8000 disparus », souligne-t-il. Le jeune homme explique pourquoi l'association dénonce la Charte pour la paix et la réconciliation de 2005. « C'est une véritable justice que nous demandons et non pas un dédommagement. L'Etat a oublié la paix et la vérité qui sont des besoins préalables à l'indemnisation ».

Madame Roumili, qui vient pour son fils depuis le début de la création de SOS Disparus, a toujours refusé de prendre l'indemnisation à laquelle la loi lui donne droit. « Je n'ai pas besoin de leur argent. Mon fils n'a pas de prix. Moi ce que je veux, c'est la vérité, même si elle est douloureuse à entendre ». Elle raconte que son fils a été enlevé le 10 mars 1997 à son domicile par la sécurité de Ben Aknoun, devant sa fille et ses enfants. « C'est dur, parfois j'ai envie de baisser les bras, mais je ne peux pas m'empêcher d'espérer », assure cette mère de famille meurtrie. « A quand la vérité sur la disparition de nos proches? », demande-t-elle d'une

petite voix au nom de toutes les personnes à côté d'elle, prostrées sur ce petit muret au bord d'un boulevard.

Agnès Nabat

Le Quotidien d'Oran 29 septembre, Aujourd'hui à Alger et Oran : Sit-in des familles de disparus

Par Houari Barti

SOS Disparus annonce deux rassemblements des familles des disparus pour aujourd'hui à Alger et à Oran, respectivement à la Place 1er Mai et devant la Cour d'Oran. La date de ces deux rassemblements n'est pas fortuite. Elle coïncide avec le neuvième anniversaire du référendum sur la Charte pour la paix et la réconciliation nationale. Une charte que SOS Disparus assimile dans un communiqué diffusé hier à «un déni de justice !». SOS Disparus appelle ainsi le gouvernement à «respecter enfin les droits des victimes, en ouvrant des enquêtes pour faire la lumière sur le sort de toutes les personnes disparues et poursuivant et jugeant les responsables de ces violations». Dans ce même document, l'association de défense des familles de disparus en Algérie rappelle que cette charte avait été soumise à référendum le 29 septembre 2005 après une campagne qui «avait exclu toute voix discordante» en la présentant «comme étant la seule solution pour résoudre le dossier des disparus».

Or, ajoute SOS Disparus, «les neuf années qui ont suivi l'adoption de la charte ont signifié la consolidation du déni de vérité et de justice pour toutes les victimes». Aussi, lit-on dans le communiqué, «non seulement les textes d'application de la Charte ont imposé l'impunité des responsables des disparitions des 8.000 Algériens mais menacent de 3 à 5 ans d'emprisonnement quiconque qui, par ses déclarations ou écrits ou tout autre acte (...) ternit l'image de son pays au niveau international». De plus, estime SOS Disparus, ces textes d'application «infligent une véritable torture morale aux familles de disparus», notamment pour obtenir l'indemnisation proposée par la charte, pour laquelle «les familles doivent solliciter un jugement de décès auprès d'un tribunal sans qu'aucune enquête n'ait été menée pour élucider le sort qui a été réservé à leurs proches disparus».

TSA, 29 septembre, Anniversaire de la Charte pour la paix : les familles des disparus manifestent à Alger



Les familles des disparus des années noires du terrorisme se sont rassemblées, ce lundi 29 septembre, près de la Grande Poste à Alger à l'occasion du neuvième anniversaire de l'adoption de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, a-t-on constaté sur place. « Ulac smah, ulac (pas de pardon) », « Quelle honte, quelle honte, ils ont désigné Tartag... », « Barakat du pouvoir des généraux », sont les principaux slogans scandés.

Avec des banderoles et des portraits de leurs proches entre les mains, les familles des disparus n'ont épargné ni la présidence, ni le DRS. « DRS ? On refuse, Boutesrika ? On refuse. Tartag ? On refuse ? ». « Vous les Pinochet de notre pays, dites-nous où sont nos enfants », « Ni Oudjda, ni DRS, l'Algérie est l'essentiel », criaient les manifestants qui répondaient à l'appel de la Coordination nationale des familles des disparus (CNFD).

Dans son communiqué, l'association précise avoir organisé le rassemblement pour son « droit à la vérité et la justice que ni une charte ni une Constitution ne pourraient effacer ». Elle a également souligné qu'il s'agit de « renouveler son refus du projet de constitutionnalisation de la Réconciliation nationale qui consacre la politique de non-sanction et de la fuite de la justice ».

« Deux personnes ont été interpellées lors de la manifestation (par les services de sécurité) », selon un membre de la Coordination.

Liberté 29 septembre, Regards croisés de Farouk Ksentini et Noureddine Benissad

Ils évoquent le bilan de la démarche initiée par le chef de l'État

Par : Mohamed Mouloudj

La réconciliation nationale boucle aujourd'hui sa neuvième année. Quel est le bilan de ce projet défendu avec hargne par le pouvoir ? A-t-il contribué réellement au retour de la paix ou a-t-il simplement permis à des milliers de repentis de reprendre une vie au sein de la société. Pour Me Farouk Ksentini, président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme (CNCPPDH), le bilan de la Charte "est extrêmement positif".

Il considère que le projet "a atteint 90% de ses objectifs". Il résume ces objectifs que sont, selon lui, le retour de la paix, la stabilité et aussi le retour de l'État. "J'ai toujours dit que l'État a disparu durant la décennie noire.

Et c'est grâce à la réconciliation qu'il a repris sa place", a-t-il dit, en ajoutant que "la réconciliation est ce qui nous est arrivé de bien depuis le 5 juillet 1962". "Elle est un jalon de notre histoire", a ajouté l'avocat, estimant, par ailleurs, que la Charte pour la paix n'a pas eu des incidences sur la mobilisation contre le terrorisme. "Elle n'a jamais empêché l'État de combattre le terrorisme", a-t-il défendu, avant de reconnaître que lorsqu'"on mène un combat durant des années, des lassitudes apparaissent". Ce relâchement dans la lutte n'est pas provoqué par la réconciliation, mais par "la routine". "Le pays a mené et la réconciliation et le combat contre le terrorisme", a encore souligné Me Ksentini.

À propos de l'assassinat d'Hervé Gourdel, le président de CNCPPDH a estimé qu'on ne peut apprécier "un mouvement d'une telle ampleur (la réconciliation, nldr) sur la base d'un incident isolé". Tout en déplorant le sort réservé à la victime, Me Ksentini a évoqué "une imprudence" de sa part "en se rendant dans ce lieu". Il a souligné que cet acte "est une humiliation pour le pays", même s'il ne remet pas en question "ce qu'a fait l'Algérie dans la lutte". "Tout projet humain est perfectible", a soutenu Me Ksentini pour défendre un probable approfondissement de la Charte pour aboutir à une amnistie générale. Cette loi, a-t-il prôné, "ne doit laisser personne sur le bord de la route", car, a-t-il argumenté, "elle repose sur deux principes, ceux de la fraternité et de l'unité des Algériens". De son côté, Me Benissad, président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme, (LADDH), considère que la Charte pour la paix a fait l'impasse sur "la justice et la vérité".

Il a rappelé qu'il avait été contre cette démarche et en avait prôné une autre, qui consiste en la mise en place de commissions "justice et vérité". "Le projet a même interdit aux victimes de s'exprimer, notamment les familles des disparus", a dit l'avocat, précisant que la vérité et la justice "ne sont ni une vengeance ni une manière de remuer le couteau dans la plaie". Il s'agissait "de débattre sur les causes qui nous ont mis dans ce cycle infernal de la violence", a-t-il dit en tirant la sonnette d'alarme, car il considère que ces mêmes causes "sont toujours là".

Il les résume en l'absence de démocratie, du respect des libertés collectives et individuelles, de l'indépendance de la justice, du partage équitable des richesses... Me Benissad ajoute qu'aucun espace de régulation de la société n'existe. Sur un autre volet, il a estimé que la lutte

contre le terrorisme ne doit pas être confinée dans sa seule approche sécuritaire. “Il faut assurer toutes les libertés”, a appelé l’avocat, en ajoutant que “l’école est sinistrée et nécessite une réforme profonde”. Cette réforme consiste à donner “aux valeurs de la paix et de la tolérance leur place à l’école”.

Me Benissad a regretté que cette institution soit devenue “un espace de violence”.

Algérie Focus, 29 septembre, Algérie : le pardon et la réconciliation, c'est bien. Mais la justice, c'est mieux



«Qui vit en paix avec lui-même vit en paix avec l'univers», disait le très sage empereur romain Marc-Aurèle. Notre pays est en paix. C'est du moins ce que l'on essaie de nous faire croire depuis au moins 9 années lorsque l'Algérie a adopté la Charte pour la paix et la réconciliation nationale. Aujourd'hui même, comme le 29 septembre de chaque année, nous célébrons l'anniversaire de cette charte.

La sécurité s'est nettement améliorée. C'est un fait. En dépit de quelques attaques terroristes, les Algériens ont renoué avec une certaine tranquillité dans leur vie. Mais la paix, la vraie, celle des âmes et de la conscience, existe-t-elle réellement en Algérie ?

Pas si sûr. La paix ne se décrète pas. Elle n'est pas décidée par des dirigeants au profit d'une population. La paix est un état de quiétude qui procure à toute une société un sentiment de réconfort et d'épanouissement. Or, ce sentiment, très peu d'algériens ont la chance de le ressentir. Nous avons, Dieu merci, surmonté les violences de la décennie noire. Mais nous n'avons pas enterré ses démons. Nous n'avons pas encore tourné définitivement cette page sombre de notre histoire pour aller de l'avant et bâtir un nouveau pays.

Nous n'avons pas encore pu cicatriser nos blessures et soulager nos consciences meurtries par le chagrin et la culpabilité. Nous n'avons pas encore surmonté ce traumatisme collectif parce que nous avons longtemps privilégié la réconciliation, le pardon au détriment de la Justice. Oui, la Justice. Et point de paix sans justice. Nous n'avons jamais rendu justice aux victimes. Nous n'avons jugé un coupable, punir un criminel ou établi la vérité à propos de ces massacres collectifs qui ont laissé en chacun d'entre nous une violence latente et un immense ressentiment.

Nous avons peut-être gagné une guerre contre le terrorisme. Mais nous avons perdu face à l'injustice et au mépris. Des milliers d'algériens ont disparu pendant cette décennie. Aujourd'hui encore, ils sont assassinés par cette amnésie collective décrétée inconsciemment au nom du pardon et de la réconciliation. Des milliers de victimes ont été englouties par les tueries d'une guerre fratricide dont personne ne veut se rappeler. Et pourtant, le devoir de mémoire apaise l'âme, apporte du réconfort et aide la société à ne pas reproduire les mêmes erreurs tragiques de son passé.

Les enfants, femmes et hommes de Bentalha, Raïs et d'autres bourgades transformées en boucherie par des bandes armées, ont été oubliés et leurs tombes enfouies dans les méandres de notre indifférence.

Ni devoir de mémoire, ni hommage, ni justice, ni vérité. L'Algérie a enterré les victimes comme des vulgaires animaux de compagnie tués par une épidémie ravageuse. Est-ce le prix de la paix ? Non car aucune société ne jouit de la paix si l'injustice nourrit toujours les doutes, les ressentiments et la haine.

Fort heureusement, dans notre pays, il n'y a guère de conflit armé. Mais la violence s'exprime autrement à travers cette délinquance grandissante, cette criminalité alarmante, ces frustrations collectives, cette aigreur et agressivité qui façonnent le comportement de nos concitoyens. Le pardon et la réconciliation ne suffisent pas à ramener la paix à un pays. La justice doit consacrer ce processus qui dure des années. La justice apporte des réponses aux victimes, empêche les coupables de récidiver, calme les douleurs de la mémoire et extirpe la vengeance de l'inconscient collectif pour faire barrage aux tentatives de déstabilisation dont peut être victime tout un pays. Et 9 ans après, il est temps d'intégrer la Justice à cette charte nationale pour la paix et la réconciliation nationale. Cela fera du bien, beaucoup de bien à cette Algérie qui demeure encore malade de son passé.

El Watan, 29 septembre, Associations victimes du terrorisme «Nous vivons un déni de justice»

L'association Djazairouna, SOS familles de disparus, des représentants des organisations de défense des droits de l'homme, des victimes du terrorisme sont unanimes à revendiquer, neuf ans après la mise en œuvre de la charte pour la paix et la réconciliation nationale, la vérité, la justice et la reconnaissance des sacrifices de tous ceux qui ont lutté et qui sont morts pour l'Algérie.

Cherifa Kheddad, présidente de l'association Djazairouna, a rejeté les dispositions de la charte pour la paix et la réconciliation nationale et, aujourd'hui, elle estime que le temps lui a donné raison. «Après la mise en place des textes d'application de la charte, des attentats ciblant des édifices nationaux et étrangers ont été perpétrés par certaines personnes qui ont bénéficié d'une amnistie. La charte n'a pas ramené la paix et certains ayant bénéficié des largesses de la réconciliation ont repris le chemin du maquis», déplore Mme Kheddad. Pour Djazairouna, il ne peut y avoir de réconciliation sans la culture de la mémoire et sans le respect des trois principes que sont le devoir de vérité, de justice et de mémoire. «Les victimes du terrorisme ont exigé la vérité et ont demandé la poursuite des responsables de ces violences. Ce que le pouvoir a refusé, alors comment peut-on parler de réconciliation ?», explique-t-elle.

Mme Nacéra Dutour, porte-parole des familles de disparus, qualifie la charte de leurre et de déni de justice. Le 29 septembre 2005, rappelle-t-elle, la charte pour la paix et la réconciliation nationale a été soumise à référendum. «La campagne électorale, qui avait exclu toute voix discordante, avait présenté la charte comme étant la seule solution pour résoudre le dossier des disparus. Or, les neuf années qui ont succédé à l'adoption de la charte ont signifié la consolidation du déni de vérité et de justice pour toutes les victimes», indique Mme Dutour, qui lance à l'adresse du pouvoir : «Quelle réconciliation avez-vous mis en place ? La réconciliation de qui avec qui ?» Et de défier quiconque peut citer un article de la charte qui est porteur d'une lueur d'espoir pour que l'Algérie devienne un Etat de droit. Pour Mme Dutour, les textes d'application de la charte ont imposé non seulement l'impunité des responsables de la disparition de 8000 Algériens mais menacent de 3 à 5 ans d'emprisonnement «quiconque, par ses déclarations ou écrits ou tout autre acte (...), ternit l'image de son pays au niveau international».

Selon les initiateurs de la réconciliation, la charte est venue régler tous les maux des Algériens en attente de la vérité, mais il n'en fut rien et la preuve est donnée par les familles de disparus qui tiennent depuis 2005 des rassemblements réclamant la vérité et la justice. Le comble pour ces familles est que ces textes d'application infligent une véritable torture morale aux parents de disparus. Par ailleurs, maître Benissad, président de la Ligue des droits de l'homme, est catégorique. Pour lui, tant que les causes, qui ont mené l'Algérie au terrorisme, sont omniprésentes, on ne peut pas parler du retour de la paix et de la réconciliation nationale. Les

mêmes causes produisent les mêmes effets. «Tous les ingrédients des années 1990 qui ont mené vers la violence, notamment l'absence de la démocratie, le respect des droits de l'homme, la distribution inéquitable des richesses sont toujours là», dit-il. Pour les victimes du terrorisme, il est inconcevable de construire une réconciliation et faire l'impasse sur la justice, sur la vérité et sur la réparation...

Nabila Amir

Algérie Focus, 30 septembre, Algérie : la réconciliation imparfaite

Par Agnès Nabat



À l’occasion du 9e anniversaire de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, adoptée en 2005, les familles des disparus se sont rassemblées à Alger pour réclamer la vérité sur le sort de leurs proches. L’association SOS Disparu(e)s a également organisé une table ronde pour faire le bilan de neuf années d’une réconciliation imparfaite.

Place de la Grande Poste, le rassemblement de la Coordination nationale des familles de disparus (CNFD) mêle proches de disparus, militants des droits de l’Homme et sympathisants islamistes. “Rendez-nous nos fils !”, crient notamment les manifestants, que les badauds observent avec une certaine défiance.

Derrière la colère, une blessure ouverte depuis vingt années. “Mon fils, Amine, n’a pas disparu, il a été enlevé de force le 27 février 1996 à 2h20 du matin. Il avait 16 ans et allait passer son brevet”, explique, la voix brisée par la colère, Madame Nateche.

Les proches sont venus avec une photographie du disparu, et racontent à qui veut bien les entendre leur histoire. Comme pour redonner un nom et un visage à ceux qui sont devenus des chiffres. Le chiffre d’ailleurs est considérable. Selon Merouane Azzi, président de la Cellule d’assistance judiciaire pour l’application des dispositions de la Charte, 7 144 familles ont perdu un ou plusieurs de leur(s) membre(s) pendant la décennie noire. 7 144 familles – et le chiffre pourrait être supérieur – qui cherchent inlassablement la vérité, et qui dénoncent une réconciliation nationale fondée sur le mensonge.

Une réconciliation nationale “truquée”

“Nous sommes là pour dire qu’on ne peut pas parler à ce jour de réconciliation nationale. C’est une réconciliation truquée, qui n’est pas fondée sur des bases solides, car aujourd’hui tout le monde est insatisfait. Les seuls qui sont satisfaits ont les mains tâchées de sang. Nous, victimes du terrorisme d’État, ne sommes pas inclus dans cette réconciliation”, dénonce Ouassila Benlatreche, chargée de communication pour la CNFD.

Moins mesurés, beaucoup de manifestants accusent sans détours un “pouvoir assassin”. “Le kidnapping n’a pas été une opération individuelle, c’est une opération qui a été pensée par les généraux”, affirme Abdelkader Becharef, militant des droits de l’Homme venu “soutenir les

familles de disparus”. “Ce qu’il faut pour réconcilier le pays, c’est un changement de pouvoir, car ce pouvoir militaire n’a jamais été légitime”, ajoute encore Becharef.

Un autre manifestant, fervent défenseur des droits de l’Homme, souligne le problème posé par les indemnisations. “La Charte est un instrument à double tranchant”, assure-t-il. En effet, pour avoir droit à une indemnité, les familles doivent fournir un certificat de décès. Mais ces dernières trouvent inacceptable de devoir déclarer la mort de leur proche disparu, alors même qu’elles ne savent rien de ce qui leur est arrivé.

Place du 1er mai, les revendications sont les mêmes : les familles veulent une réconciliation fondée sur la vérité, pas sur l’impunité. La manifestation, organisée par l’association SOS Disparu(e)s, est plus calme mais non moins chargée d’émotion. Les mères et pères de disparus, tous d’un certain âge, sont assis sur un bout de trottoir, brandissant la photo de l’être qu’ils ont perdu.

“Moi, tout ce que je cherche, c’est la vérité sur nos enfants, je ne demande rien de plus”, explique Madame Roumili, une vieille dame qui, malgré l’arthrose, poursuit inlassablement son combat.

Les membres de l’association SOS Disparu(e)s n’en sont pas à leur première manifestation. Tous les mercredis, ils se rassemblent sur le boulevard Bougara, près de la place Addis-Abeba, pour que leurs enfants ne soient pas oubliés.

Imposer l’impunité et acheter le silence des familles

La fondatrice de l’association, Nasseria Dutour, elle-même mère de disparu, accompagne la lutte de ces familles depuis plus de 20 ans. Ce jour-anniversaire de la Charte a pour elle un goût amer. “La Charte veut imposer l’impunité et acheter le silence des familles, alors que rien n’a été fait pour qu’on puisse savoir ce qu’il est arrivé à nos proches”, dénonce-t-elle. Les autorités voudraient tourner la page. Mais pourquoi tourner la page ? La Charte encourage les criminels à continuer, car ils n’ont pas reconnu leurs crimes et ne seront jamais condamnés.“

Empêcher les autorités de tourner la page, voilà ce pour quoi les familles se battent, malgré la fatigue, la douleur et le désespoir. “Depuis des années, l’État tente d’épuiser les familles, mais c’est grâce à leur résistance, notamment à leur opposition au système d’indemnisation, qu’il n’a pas réussi à clore le dossier”, se réjouit Nasseria Dutour lors de la table ronde organisée l’après-midi même par SOS Disparu(e)s.

La lutte peut paraître vaine tant le gouvernement fait la sourde oreille. Au nom de la réconciliation nationale, tout retour sur la décennie noire est proscrit. Pourtant, les associations de familles de disparus accumulent les petites victoires.

“Depuis la création de SOS Disparu(e)s, nous avons remporté plusieurs succès”, explique Nasseria Dutour. “En 1998, l’ouverture des bureaux d’accueil pour les familles de disparus dans toutes les wilayas a permis la reconnaissance de 4884 cas de disparus en Algérie trois ans plus tard. C’est comme cela que l’on a réussi à gagner la sympathie des journalistes, qui nous accusaient d’être des familles d’égorgeurs” continue-t-elle. En 2013, plus de 20 ans après la fin de la décennie noire, l’État, par la voix de Farouk Ksentini, président de la

Commission nationale consultative de promotion et protection des droits de l'Homme (CNCPPDH), reconnaît l'existence de 7200 disparus.



La présidente de SOS Disparu(e)s Nassera Dutour et le juriste Madjid Benchikh à la table ronde

La vérité, condition sine qua non d'une réconciliation satisfaisante

Une reconnaissance qui ne s'accompagne pourtant pas des investigations que réclament les familles. "Nous, tout ce qu'on veut, c'est que l'État nous laisse faire notre travail et chercher la vérité. On a le matériel nécessaire pour enquêter nous-mêmes, mais pas l'autorisation de l'État", témoigne Nassera Dutour. L'association SOS Disparu(e)s a, d'ailleurs, constitué quelques 5 400 dossiers de disparus, en préparation d'une Commission Vérité que l'association appelle de ses vœux. "On parlerait de ces crimes, ils seraient reconnus publiquement. Ça ne ramènerait pas les morts, mais ça permettrait de comprendre comment on en est arrivé là", explique Nassera Dutour.

Sur le modèle des commissions mises en place en Amérique latine, une Commission Vérité aurait pour mission d'enquêter sur les disparitions et de permettre aux victimes de s'exprimer.

Mais l'établissement d'une Commission Vérité nécessite la reconnaissance officielle de l'État qu'elle concerne – même si la Commission est indépendante et autonome. Or, l'État algérien refuse catégoriquement la mise en place d'une telle commission.

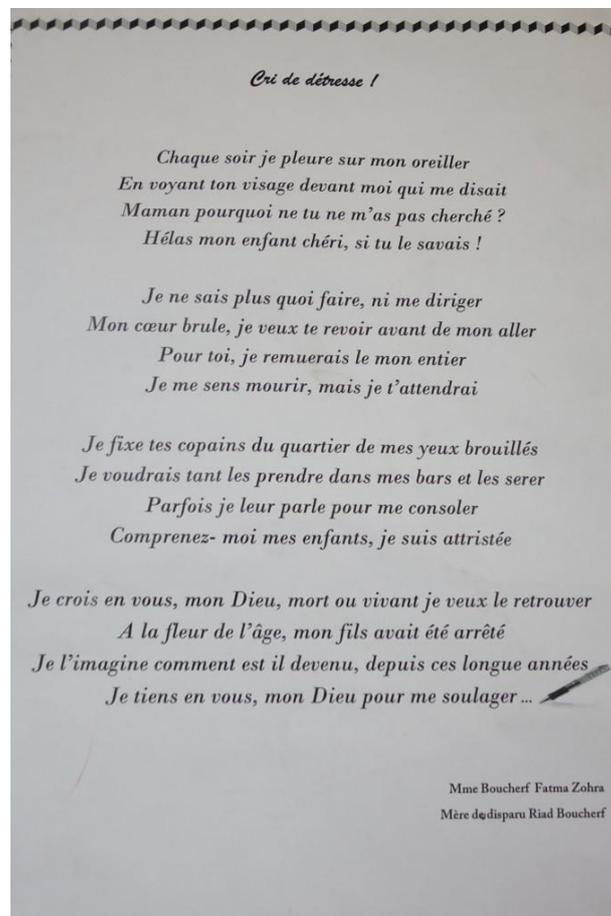
"La création d'une Commission Vérité nécessite que plusieurs conditions, à la fois politiques et techniques, soient réunies", explique le juriste Madjid Benchikh, invité de la table ronde. "Tant qu'il y aura un système politique qui arrive à faire taire les familles et empêchera la société civile de se développer, il est impossible de créer une Commission Vérité indépendante à même de reconnaître officiellement ce qui est arrivé aux victimes", développe ce professeur de droit.

Face au blocage des autorités algériennes, l'association SOS Disparu(e)s parie sur la collaboration avec des organisations internationales de défense des droits de l'Homme, telles que la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) ou Amnesty

International. Preuve que le combat des familles de disparus préoccupe ces associations, la présidente d'Amnesty International Algérie était présente à la table ronde de ce lundi.

Selon Nassera Dutour, la pression que ces organisations peuvent exercer sur le gouvernement algérien est de la plus haute importance, mais le processus doit s'envisager sur le long terme. Prenant pour exemple les condamnations prononcées contre l'Algérie par le Comité des droits de l'Homme de l'ONU, Nassera Dutour reconnaît que celles-ci n'ont pour le moment eu aucun impact. "Mais peut-être que cela portera ses fruits au bout d'un moment", ajoute-t-elle, optimiste.

Parce qu'elle est devenue la gardienne des tragiques histoires des familles de disparus, Nassera Dutour porte sur ses épaules un poids considérable : "Bien sûr, je perds parfois espoir, mais mon fils me fait tenir. À chaque fois que je pense à abandonner, il vient me secouer. Je ne peux plus reculer, je dois me battre jusqu'au bout."



Un poème rédigé par Fatma Zohra Boucherf, mère de Riad, disparu en 1995

El Watan, 29 septembre, Repère : Les renoncements et leur implication politique

Aujourd'hui, c'est le 9^e anniversaire du référendum sur la charte pour la paix et la réconciliation nationale (29 septembre 2005). Neuf ans après, à quoi a servi ce texte ? Qu'a-t-il ramené de plus sur le terrain sécuritaire que la concorde civile votée par le Parlement quatre ans auparavant ? Le projet était donc éminemment politique : au-delà de ses aspects techniques, l'impunité qu'il a rendue possible et l'absolution des auteurs des actes terroristes, la réconciliation nationale a consacré l'appropriation, et ce, injustement, du retour de la sécurité dans le pays, par le président Abdelaziz Bouteflika.

Ses partisans crient sur tous les toits que c'est grâce à lui que la paix est revenue après une décennie tragique qui a vu les fondements de l'Etat menacés. On a vite oublié que la victoire contre le terrorisme et sa matrice idéologique l'islamisme a été plutôt l'œuvre de tout le peuple algérien, comme l'a souligné, à juste titre, l'ancien ministre de la Communication, Abdelaziz Rahabi, dans un journal électronique. Ce dernier estime qu'«une des faiblesses majeures du processus de réconciliation nationale, c'est la confiscation de la victoire du peuple sur le terrorisme».

Selon lui, «au lieu de dire au peuple : “Nous avons vaincu le terrorisme grâce à toi et à tes sacrifices et à ceux des services de sécurité” ; nous avons dit aux Algériens que c'est grâce au pouvoir politique et à Bouteflika que l'Algérie a retrouvé la paix». Ahmed Adimi, universitaire et ancien colonel de l'Armée nationale populaire (ANP) n'en pense pas moins en affirmant, dans une récente intervention médiatique, que c'est grâce aux sacrifices du peuple algérien et des services de sécurité que la paix a été rendue possible.

C'est une évidence ! Mais la spoliation de la victoire des Algériens sur l'hydre intégriste a un prix : nul ne peut contester aujourd'hui que l'une des conséquences de la charte pour la paix et la réconciliation nationale est la démobilisation des citoyens en général et surtout de ceux qui étaient à l'avant-garde de la lutte antiterroriste. Le désarmement des patriotes et la disparition des groupes d'autodéfense qui ont grandement contribué à la lutte contre le terrorisme s'avèrent aujourd'hui comme un maillon manquant de la chaîne qui a rétabli la paix dans le pays.

Des groupes terroristes continuent à écumer certains maquis des wilayas du Centre et de l'Est, ceux de la Kabylie en particulier, et se meuvent avec facilité en commettant par intermittence des attentats et des embuscades contre les services de sécurité, à l'instar de l'attaque qui a coûté la vie, il y a quelques mois, à une dizaine de militaires dans la région d'Iboudrarène à Tizi Ouzou. Il ne faut guère sous-estimer leurs méfaits.

Certes, des responsables politiques et sécuritaires soutiennent que les groupes terroristes opérant en Algérie sont affaiblis, mais l'enlèvement du ressortissant français Hervé Gourdel et son exécution effroyable – et quand bien même l'on doit admettre les faiblesses d'Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et le groupe qui s'en est détaché pour prêter allégeance à l'Etat islamique en Irak et au Levant (EIIL ou Daech) – sonnent comme un sérieux avertissement. Le contexte régional peut bien les revigorer, et pourrait accentuer leur nuisance. Jamais les groupes terroristes n'ont été aussi menaçants pour la sécurité nationale.

On appréhendait déjà les conséquences sécuritaires de la crise libyenne, de la situation au Sahel et de la recrudescence du terrorisme chez le voisin tunisien. Alors que les responsables politiques algériens ont banni de leur lexique le vocable «terrorisme» et ne cessent de chanter le retour à la quiétude jusqu'à l'overdose, comment comptent-ils s'y prendre pour remobiliser des citoyens désabusés par les renoncements accordés aux terroristes ? Madani Mezrag, ancien chef terroriste de l'Armée islamique du salut (AIS), a bel et bien été reçu à la Présidence pour dire son avis sur la nouvelle Constitution du pays !

Said Rabia

**El Watan 30 septembre, Les familles de disparus exigent les corps de leurs enfants
«Aidez-nous à faire notre deuil»**



Des pères et des mères de disparus durant les années noires du terrorisme se sont rassemblés, hier, sur la place du 1er Mai, à Alger, pour réclamer la vérité sur le sort de leurs enfants.

Neuf ans après l'adoption de la charte pour la paix et la réconciliation nationale, les familles de disparus sont toujours en quête de vérité et de justice. Hier encore, des parents de disparus durant les années noires du terrorisme se sont rassemblés sur la place du 1er Mai, à Alger. Ils ont scandé des slogans hostiles aux détenteurs du pouvoir et ont dénoncé la charte de réconciliation nationale. «Patients et debout, pour nos enfants, nous ne nous taisons jamais», scandaient les manifestants.

Ces familles ont appelé le gouvernement à respecter les droits des victimes en ouvrant des enquêtes pour faire la lumière sur le sort de toutes les personnes disparues et en poursuivant et jugeant les responsables de ces violations. Encadrés par les forces de l'ordre, les manifestants ont tenu leur rassemblement dans le calme. Ils brandissaient les portraits de leurs proches ainsi que des banderoles et des pancartes où l'on pouvait lire «Où sont nos enfants ?», «Barakat du pouvoir des généraux et des mafias», «Ulac smah, ulac (pas de pardon)», «Pouvoir assassin»...

Les initiateurs de cette action attendent des réponses à leurs questions : «Nous voulons savoir où sont les corps de nos enfants. Si les autorités nous avaient donné les corps de nos proches, nous aurions fait notre deuil, mais tant que nous ignorons ce qui est arrivé à nos enfants nous occuperons la rue.» Les manifestants promettent de ne pas baisser les bras jusqu'à ce que la lumière soit faite sur le sort des disparus. Ce rassemblement coïncide avec le référendum sur la charte pour la paix et la réconciliation nationale.

«Neuf ans après, nous sommes toujours à la case de départ, le dossier des disparus de la tragédie nationale n'est pas clos puisque le pouvoir n'a pas satisfait nos revendications : l'identification des lieux de détention des disparus encore vivants et leur libération, l'identification des fosses communes et des corps qui s'y trouvent à travers les tests ADN», affirme Mme Dutour, porte-parole de cette organisation, et affiche la détermination des familles à aller jusqu'au bout de leurs convictions. «Nous sommes là et notre détermination n'est pas affaiblie. Nous occuperons la rue chaque semaine et à chaque événement, jusqu'à ce que l'on nous rende nos enfants. N'est-il pas légitime pour une maman

de savoir où est son fils et de faire le deuil ?», s'est interrogé une mère dont l'enfant a disparu en 1995.

Cette dernière critique en outre les textes d'application de la charte, qui infligent une véritable torture morale aux familles de disparus. En effet, selon Mme Dutour, pour obtenir l'indemnisation proposée par la charte, les familles doivent solliciter un jugement de décès auprès d'un tribunal sans qu'aucune enquête n'ait été menée pour élucider le sort réservé à leurs proches.

Nabila Amir

Liberté, 30 septembre, Elles ont tenu un sit-in hier à la place du 1er-Mai d'Alger : Les familles des disparus à la recherche de la vérité

Par : Farid Abdeladim

Neuf ans, jour pour jour, après l'adoption, le 29 septembre 2005, de la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, la vérité sur les disparus des années 1990 n'est toujours pas connue. Et les familles victimes de cette tragédie ne sont toujours pas près d'oublier leurs enfants toujours "introuvables". À l'occasion du 9e anniversaire de cette charte, le Collectif des familles des disparus en Algérie (Cfda) a tenu, hier, à la place du 1er-Mai d'Alger, un énième sit-in pour revendiquer "la vérité, rien que la vérité".

"Tant que nous sommes encore en vie, nous n'allons jamais nous taire avant l'élucidation de la vérité, toute la vérité sur la disparition, depuis plus de 20 ans, des nôtres", a réitéré, le ton ferme, Hassen Farhati, porte-parole du Cfda, non sans dénoncer les dernières déclarations de Farouk Ksentini, président de la Cncppdh, soutenant que "le dossier des disparus est clos".

"Ksentini, qui déclare 'clos' le dossier des disparus, est appelé à aller vérifier la réalité de ce dossier à l'ONU", lui répond-il. Et les mères, les sœurs, les pères et les frères des disparus, rassemblés, de reprendre en chœur : "Nous sommes là, encore aujourd'hui, pour dire que nous existons toujours et exigeons la vérité sur le sort de nos enfants." "Notre justice est traître, nous interpellons le Tribunal international (TPI, ndlr)", "Rendez-nous nos enfants et nous rentrerons chez-nous", ou encore "Ayez peur de Dieu le Tout-Puissant, les chaises ne sont pas éternelles" sont autant de slogans scandés, à tue-tête, à la face des policiers plus nombreux que les rassemblés ! Ces slogans sont adressés au pouvoir qui, 20 ans après, manque toujours de volonté pour faire la lumière. La seule solution qu'il propose, depuis 2006, c'est l'indemnisation des familles des disparus.

L'indemnisation est fixée à hauteur de "96 millions de centimes" par individu disparu. Si cette solution a pu "faire taire" quelque "70%", reconnaît le porte-parole du Cfda, des familles des "8 000" disparus, elle demeure "insatisfaisante" pour les 30% restants. Ces derniers refusent de "vendre" leurs enfants contre cette somme "humiliante", ni contre une somme quelconque. "Nous ne cherchons pas à obtenir de l'argent, mais nous voulons savoir où sont passés nos enfants, nous voulons faire notre deuil", insiste Fatima Yous, présidente de SOS disparu(e)s. Mme Yous se rappelle toujours cette journée fatidique du Ramadhan 1994 lorsque son petit-fils, sorti quelques dizaines de minutes avant le f'tour, ne reviendra plus... Le Cfda dénonce surtout ces extraits de décès arbitrairement établis tous la même année de 2006 et pour tous les disparus en vue d'indemniser leurs familles.

Ces pratiques font dire à SOS disparu(e)s que les neuf années ayant succédé à l'adoption de la charte "ont signifié la consolidation du déni de vérité et de justice pour toutes les victimes". "Non seulement les textes d'application de la charte ont imposé l'impunité des responsables de la disparition de 8 000 Algériens, mais menacent de 3 à 5 ans d'emprisonnement quiconque qui, par ses déclarations ou écrits ou tout autre acte (...), ternit l'image de son pays au niveau international", dénonce, dans sa déclaration, le collectif. Pour réparer les "injustices", les familles des disparus appellent le gouvernement "à faire respecter les droits

des victimes, en ouvrant des enquêtes pour faire toute la lumière sur le sort de toutes les personnes disparu(e)s en poursuivant et en jugeant les responsables de ces violations”.

F A